

LE 10 CENTIMES PRÉSIDENTENCE DANS LE RÉGIME INTÉRIEUR (1852-1854)

Jean-François GIBOT

CONFÉRENCE DU 3 MARS 2007

Conférence de candidature

Après un historique rapide de ce timbre, la présentation s'articule en quatre chapitres :

- les lettres dites locales ;
- les avis imprimés sous forme de lettre ouverte ;
- les lettres territoriales aux tarifs du 1^{er} janvier 1850 et du 1^{er} janvier 1854 ;
- les tarifs militaires.

Dans la première partie sont abordés et illustrés des sujets tels que les lettres de la ville pour la ville, les lettres locales, les lettres de Paris pour Paris ; dans la deuxième, les tarifs pour un ou deux avis ; dans la troisième, des lettres du premier, deuxième et troisième échelon de poids, des exemples de taxation. Et dans la dernière, seront présentées des pièces au tarif général de 1792 ou au tarif particulier du 1^{er} janvier 1850.



Lettre de la ville pour la ville.

Lettre de Nogent (Haute Marne) pour Nogent affranchie avec un 10 centimes Présidence
oblitéré par un timbre à date au type 15 du 23 juillet 1854.

Tarif du 22 mars 1800 (1^{er} germinal an VIII), loi du 18 décembre 1799,
appliqué à partir du 23 septembre 1800 :

10 centimes pour une lettre du premier échelon de poids c'est-à-dire de moins de 15 grammes.



Double port local.

Lettre de la distribution de Saint Georges D'Aurac, pour Brioude, direction de rattachement, du 13 décembre 1853.

Affranchissement par une paire horizontale du 10 centimes, bord de feuille avec filet d'encadrement, oblitérée PC 3082.

Tarif du 1^{er} avril 1830, loi du 3 juin 1829, 20 centimes pour une lettre du deuxième échelon de poids (moins de 15 grammes).



Tarif militaire général de 1792.

Les lettres en port dû ou en port payé, de France pour les militaires aux armées de tous grades, et réciproquement, bénéficient du tarif intérieur français si elles sont transportées par la voie française.

Donc pour une lettre du premier échelon de poids de la première expédition de Rome (avril 1849 à mars 1867) au tarif du 1^{er} juillet 1854 : 20 centimes.

Lettre du corps expéditionnaire d'Italie, 2^{ème} Division pour le Canet des Maures. Paire horizontale du 10 centimes Présidence oblitérée grille. Timbre à date du 4 juillet 1854.